



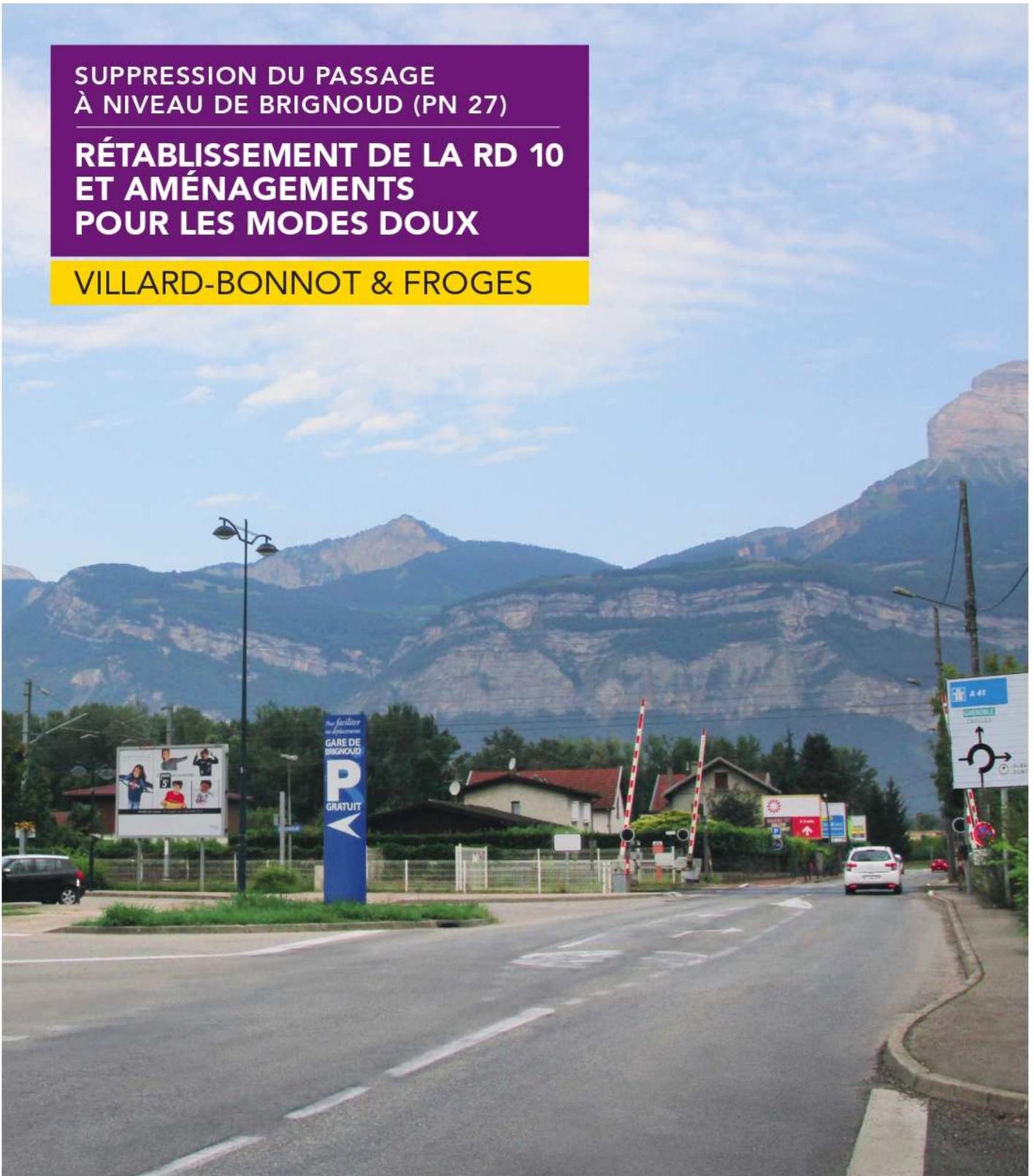
# BILAN DE CONCERTATION

DU 4 AU 29 NOVEMBRE 2019

SUPPRESSION DU PASSAGE  
À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27)

RÉTABLISSEMENT DE LA RD 10  
ET AMÉNAGEMENTS  
POUR LES MODES DOUX

VILLARD-BONNOT & FROGES



# SOMMAIRE

<b>Introduction générale .....</b>	<b>3</b>
<b>Le projet d'aménagement proposé par le Département .....</b>	<b>4</b>
a) Le contexte du projet .....	4
b) Les aménagements proposés .....	4
<b>Objectifs, périmètre et modalités de la concertation .....</b>	<b>6</b>
a) Les objectifs de la concertation .....	6
b) Les modalités et le périmètre de la concertation .....	6
<b>Le dispositif mis en place lors de la concertation .....</b>	<b>7</b>
a) Le dispositif d'annonce de la concertation .....	7
b) Le dispositif d'information .....	10
c) Le dispositif de participation.....	11
<b>Synthèse quantitative des expressions du public .....</b>	<b>13</b>
a) Chiffres clés de la participation .....	13
b) Chiffres clés des thèmes d'expression .....	13
<b>Analyse des contributions recueillies .....</b>	<b>14</b>
a) Thème 1 : l'opportunité du projet .....	14
b) Thème 2 : les aménagements « routiers » .....	15
c) Thème 3 : les aménagements « modes doux » .....	18
d) Thème 4 : les impacts du projet.....	20
e) Thème 5 : les projets en interface.....	22
f) Les thématiques abordées n'entrant pas dans le champ de la concertation .....	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>26</b>
a) Délibération de la Commission permanente .....	26

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le passage à niveau de Brignoud (PN27) est situé en milieu urbain, à proximité immédiate de la gare, au croisement de la voie ferrée et de la route départementale n°10, fréquentée par plus de 12 000 véhicules par jour. Cette configuration particulière représente un enjeu de sécurité important pour les trains ainsi que pour les automobilistes, cyclistes et piétons amenés à traverser chaque jour ce passage à niveau. C'est d'ailleurs pourquoi il est inscrit au programme de sécurisation national.

Pour tous les passages à niveau, le code de la route donne la priorité absolue au train, dont les distances de freinage sont 10 fois supérieures à celles d'un véhicule routier. Pour réduire les risques de collision, des aménagements spécifiques ont donc été mis en place sur le passage à niveau de Brignoud : il a par exemple été équipé de quatre barrières au lieu des deux réglementaires. Par ailleurs, le Département, acteur clé de la sécurité des déplacements en Isère, et SNCF Réseau, souhaitent aller plus loin pour renforcer la sécurité de tous les usagers. Ils ont donc initié des réflexions, très en amont, en lien avec les élus locaux concernés.

Celles-ci ont permis d'aboutir à un projet de suppression du passage à niveau et la réalisation d'aménagements routiers et modes doux permettant de franchir la voie ferrée et de circuler en toute sécurité. Ce projet de 20 millions d'euros fait l'objet d'un financement partenarial des deux maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et le Département de l'Isère ainsi que de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

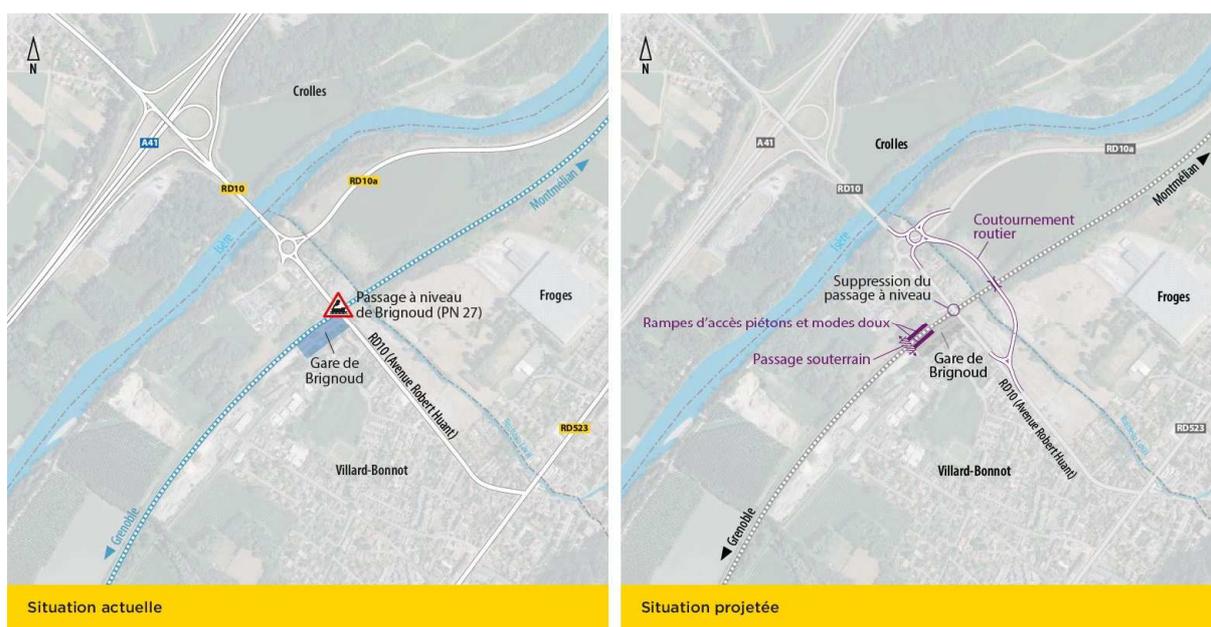
Les aménagements envisagés ont été soumis à concertation publique, du 4 novembre au 29 novembre 2019.

# LE PROJET D'AMENAGEMENT PROPOSÉ PAR LE DEPARTEMENT

## a) Le contexte du projet

Situé en milieu urbain, au croisement d'axes ferroviaire et routier structurants, le passage à niveau de Brignoud (PN n° 27) n'offre pas aujourd'hui un niveau de sécurité suffisant. Inscrit au programme de sécurisation nationale des passages à niveau depuis 2005, plusieurs études ont été menées pour le supprimer.

Le Département de l'Isère et SNCF Réseau portent la maîtrise d'ouvrage d'aménagements permettant à l'ensemble des usagers de franchir les voies ferrées et de circuler en toute sécurité.



## b) Les aménagements proposés

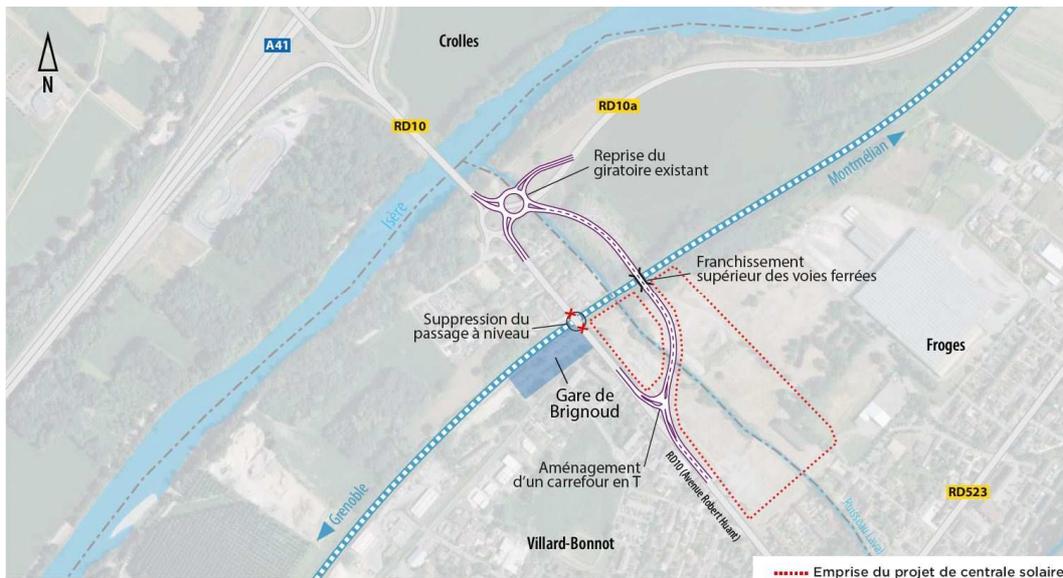
Le Département de l'Isère et SNCF Réseau, partenaires du projet, portent respectivement la maîtrise d'ouvrage :

- d'aménagements routiers pour permettre le franchissement de la voie ferrée et le rétablissement de la RD 10 ;
- de cheminements « modes doux » menant au futur passage souterrain dont la construction est prévue en 2023 dans le cadre du futur terminus ferroviaire de Brignoud. Ces cheminements et le passage souterrain seront accessibles aux piétons (dont les personnes à mobilité réduite) et aux cyclistes.

## Les aménagements routiers

Le projet routier consiste à réaliser :

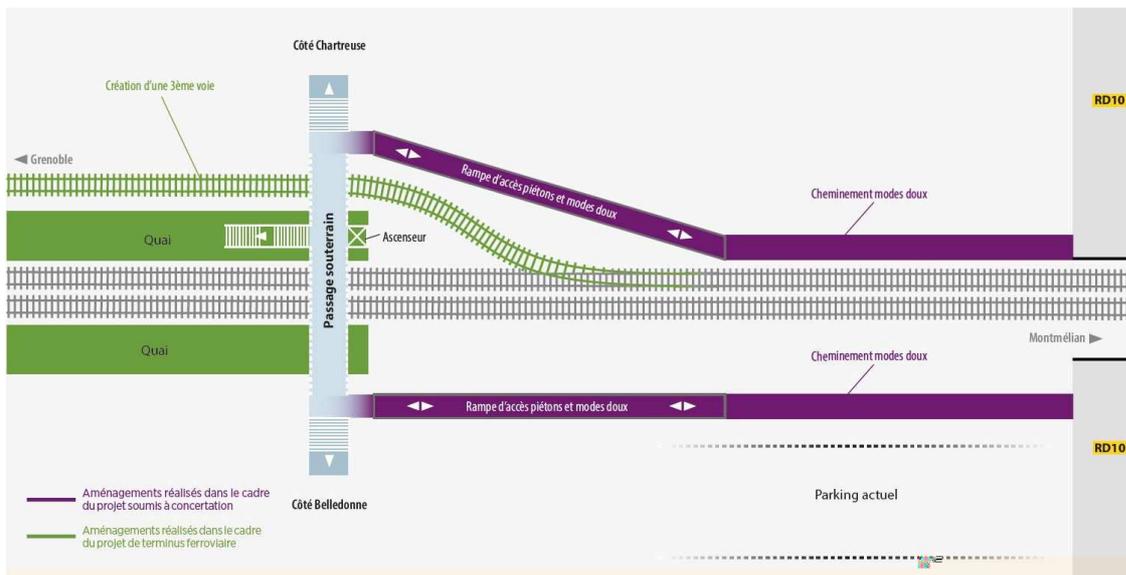
- une voie nouvelle d'environ 600 mètres au nord de l'actuel passage à niveau ;
- un ouvrage d'art, le pont-route pour franchir la voie ferrée ;
- deux connexions permettant le raccordement au réseau routier existant,
  - à l'ouest, avec le réaménagement du giratoire actuel situé sur la RD 10 / RD 10a ;
  - à l'est, avec l'aménagement d'un carrefour en T sur la RD 10 (avenue Robert Huant).



## Les aménagements dédiés aux modes doux

Pour permettre la suppression du passage à niveau, le projet prévoit de créer des cheminements pour les modes doux permettant de relier la RD 10 (avenue Robert Huant) au futur passage souterrain qui sera construit en gare de Brignoud.

Ces cheminements seront aménagés avec des rampes en pente douce réservées aux piétons et cyclistes et adaptées aux personnes à mobilité réduite. L'une sera installée à l'est des voies ferrées (côté Belledonne), l'autre à l'ouest des voies ferrées (côté Chartreuse).



# OBJECTIFS, PERIMETRE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

## a) Les objectifs de la concertation

Les aménagements liés à la suppression du passage à niveau de Brignoud sont soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Le Département de l'Isère a organisé cette concertation avec l'appui de SNCF Réseau. Les objectifs de cette concertation étaient :

- D'informer le public concerné, en mettant à sa disposition une présentation du projet exhaustive, simple et transparente ;
- De permettre à chacun de s'exprimer sur le projet, en formulant ses observations et propositions ;
- De veiller à ce que chacun reçoive des réponses à ses questions ;
- Enfin, après recueil de l'ensemble des avis et propositions, d'en tenir compte afin d'affiner et de préciser le projet.

## b) Les modalités et le périmètre de la concertation

La décision de soumettre le projet à la concertation, ainsi que les modalités d'organisation ont fait l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Département de l'Isère le 19 juillet 2019. La concertation s'est déroulée du 4 au 29 novembre 2019 sur les communes de Frogès et Villard-Bonnot, elle comportait :

- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation présentant le projet d'aménagement dans chacune des mairies ainsi qu'au format numérique ;
- Une information sur le projet dans les journaux locaux et sur les sites Internet du Département de l'Isère et SNCF Réseau ;
- La mise à disposition, d'un formulaire de contact sur le site internet du Département « isere.fr », et d'un registre dans chacune des communes, permettant de recueillir les observations du public ;
- Une réunion publique ;
- Une permanence par les techniciens en charge du projet dans chacune des communes traversées, pour permettre aux habitants et aux associations qui le souhaitent, de compléter leur information ainsi que d'exposer leurs avis ou observations sur le projet.

# LE DISPOSITIF MIS EN PLACE LORS DE LA CONCERTATION

Il est à noter que l'ensemble du dispositif d'annonce, d'information et de participation a été élaboré conjointement par les deux maîtres d'ouvrage, Département de l'Isère et SNCF Réseau.

## a) Le dispositif d'annonce de la concertation

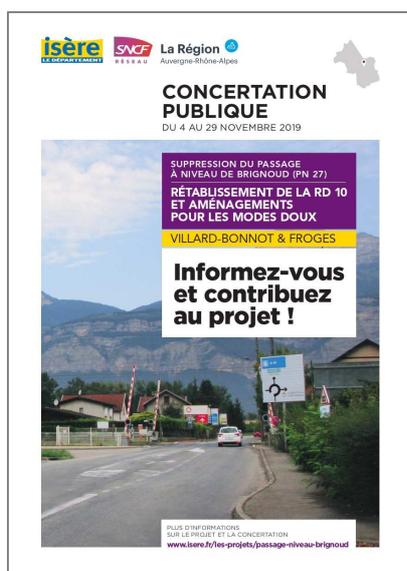
### Les affiches de la concertation

Une affiche au format A3 a été conçue pour permettre d'annoncer la concertation. Le document a été distribué en plusieurs exemplaires en mairies de Villard-Bonnot et Froges, ainsi qu'aux communes voisines de Laval, des Adrets, de Saint-Agnès et du Champ-près-Froges, avant le début de la concertation.



### Le document d'annonce (flyer)

Un document au format A5 recto-verso a été élaboré pour présenter le projet de façon synthétique et annoncer la concertation et ses modalités. Le document a été imprimé en 4900 exemplaires et distribué une semaine avant le début de la concertation dans les boîtes aux lettres des communes de Villard-Bonnot et Froges. Il a également été mis à disposition dans les mairies de ces communes ainsi que celles de Laval, les Adrets, Saint-Agnès et le Champ-près-Froges, et lors des permanences et de la réunion publique.



# L'insertion presse

Parue dans les éditions du Dauphiné Libéré les dimanches 20 et 27 octobre 2019, cette insertion presse a permis une annonce large de la tenue de la concertation ainsi que des modalités d'information et d'expression sur le projet.

141 DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019 LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

## GRÉSIVAUDAN

### MONTBONNO-SAINT-MARTIN

#### Rugby : l'équipe B à Sillans ce dimanche



Les joueurs de l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin à Sillans ce dimanche.

**DOMAINE** L'équipe B de Montbonno-Saint-Martin se déplacera à Sillans ce dimanche pour affronter l'équipe locale. Les joueurs de l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin se déplaceront à Sillans ce dimanche pour affronter l'équipe locale.

**LES VESOUDES** Les Vesoudes accueillent l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin ce dimanche. Les joueurs de l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin se déplaceront à Vesoudes ce dimanche pour affronter l'équipe locale.

**CAUCHEMIER** Cauchemier accueille l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin ce dimanche. Les joueurs de l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin se déplaceront à Cauchemier ce dimanche pour affronter l'équipe locale.

**CHAMPELAIN** Champelain accueille l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin ce dimanche. Les joueurs de l'équipe B de Montbonno-Saint-Martin se déplaceront à Champelain ce dimanche pour affronter l'équipe locale.

### MONTBONNO-SAINT-MARTIN

## 800 coureurs de tous les horizons au cross de l'École des pupilles de l'air



Les coureurs de tous les horizons au cross de l'École des pupilles de l'air.

**LE PEA accueille des élèves atteints de troubles autistiques** L'ÉPA (École des Pupilles de l'Air) accueille des élèves atteints de troubles autistiques. L'association APF France Handicap et l'Éducation nationale ont organisé ce projet.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

141 DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

## GRÉSIVAUDAN

### LE TOUVEZ

#### Les enfants s'amuse à l'accueil de loisirs des Grappaloux



Les enfants s'amuse à l'accueil de loisirs des Grappaloux.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

### CROLLES

## 50 exposants au salon "Vins et Saveurs" aujourd'hui à La Marelle



50 exposants au salon "Vins et Saveurs" aujourd'hui à La Marelle.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA "BOURSE AU VÊTEMENT DE CROLLES"** Les associations soutenues par la "Bourse au Vêtement de Crolles" sont nombreuses. Elles sont soutenues par la commune de Crolles.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

**isère** LE DÉPARTEMENT **SNCF** Réseau **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**L'IMPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**RETABLEAU DE LA RD 10 DE BRIGNOUD POUR LES MODS DOUX**

**LE PROJET DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE BRIGNOUD (PN 27) PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SNCF Réseau est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.**

**Un dossier de concertation et une exposition sur le projet** du 4 au 29 novembre 2019

**Une réunion publique** le 20 novembre 2019 à 18h30 à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Deux permanences** d'information les 27 et 28 novembre 2019 de 10h à 12h à la salle Deshayes-Garnier à Brignoud.

**Une version numérique** est consultable sur la page Internet dédiée à la concertation.

**www.isere.fr/les-projets/ava/brignoud**

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des lieux où se tiennent les réunions publiques ou les permanences de concertation et sont consultables sur le site Internet de la concertation disponible sur la page Internet de la concertation.

## Les publications sur les outils digitaux

Des publications ont été partagées aux collectivités concernées par le projet pour leur permettre de relayer la tenue d'une concertation ainsi que les dates des rencontres.

Cette information a été relayée par l'intermédiaire d'actualités sur les sites des communes suivantes : Froges, Villard-Bonnot, la Communauté de communes du Grésivaudan. Une page dédiée au projet et à la concertation a par ailleurs été mise en ligne sur le site de SNCF Réseau liée à la page dédiée à la concertation sur le site du Département de l'Isère.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Grésivaudan et le Département de l'Isère ont partagé des publications sur leur page Facebook respective.



## b) Le dispositif d'information

### Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public dans les deux mairies des communes concernées par le projet, ainsi que sur la page Internet dédiée au projet sur le site du Département.

Document central du dispositif, le dossier de concertation était organisé en trois parties :

- Partie 1 : présentation des enjeux du projet
- Partie 2 : présentation des caractéristiques des aménagements proposés (une sous-partie relative aux aménagements routiers, l'autre aux aménagements en gare)
- Partie 3 : présentation de la démarche de concertation



### Les panneaux d'exposition

Afin de rendre l'information accessible à tous, des panneaux d'expositions présentant les principaux éléments du projet, ont été mis à disposition du public dans les mairies de Froges et Villard Bonnot. Ces derniers ont également été utilisés lors des permanences et de la réunion publique. Enfin, une version supplémentaire a également été installée dans les encarts d'affichage grand format en gare de Brignoud.



Panneaux d'exposition lors de la réunion publique du 13 novembre

## La page Internet dédiée au projet

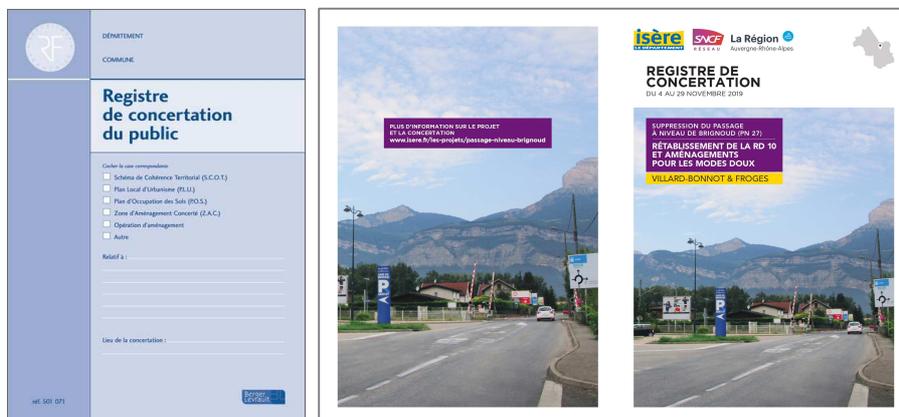
Une page Internet dédiée au projet et à la concertation a été mise en ligne dans l'onglet relatif aux projets routiers du Département sur son site Internet : <https://www.isere.fr/les-projets/passage-niveau-brignoud>. Présentant les éléments clés du projet ainsi que les visuels, cette page offrait un accès aux informations destiné aussi bien à un public local que départemental. Des liens donnaient également la possibilité d'accéder aux « documents de la concertation », permettant ainsi à chacun de consulter et de télécharger les supports : dossier de concertation, affiche, flyer et panneaux d'exposition.



## c) Le dispositif de participation

### Les registres de la concertation

Les registres papier de concertation étaient disponibles dans les mairies de Villard-Bonnot et Froges avec le dossier de concertation.



### Le formulaire de contribution

Un formulaire en ligne a été mis à disposition des internautes sur la page dédiée au projet et à la concertation pour permettre une contribution dématérialisée, complémentaire aux registres papiers.

A screenshot of an online contribution form. It has a yellow header with the text 'EXPRIMEZ-VOUS SUR LE PROJET'. Below this is a field for 'Adresse mail \*' and a larger text area for 'Votre message \*'. At the bottom left, there is a blue button labeled 'ENVOYER'.

## La réunion publique

Une réunion publique en présence de représentants du Département et de SNCF Réseau a été organisée le mercredi 13 novembre 2019, de 18h30 à 20h, dans la salle Désiré Granet à Brignoud (Villard-Bonnot). Près de 150 personnes ont participé à cette rencontre, animée par Franck Banget, animateur-journaliste.

Les intervenants en tribune étaient :

- Bernard Perazio, Vice-Président « Voirie, réseaux d'eau et d'assainissement, électrification rurale » – Département de l'Isère ;
- Marc Roux, Chef de service Études, Stratégie et Investissement à la Direction des mobilités – Département de l'Isère ;
- Damien Caraboeuf, Directeur du pôle Maîtrise d'Ouvrage – SNCF Réseau, Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Maxime Radoubé, Responsable de la Maîtrise d'Ouvrage – SNCF Réseau, Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes.

La présentation s'est déroulée en cinq temps :

- Temps 1 : les ambitions générales du projet ;
- Temps 2 : les aménagements « routiers » ;
- Temps 3 : les aménagements « modes doux » ;
- Temps 4 : la concertation préalable
- Temps 5 : temps d'échanges avec le public.



*Réunion publique en salle Désiré Granet, le mercredi 13 novembre 2019*

## Les deux permanences d'information

Pour permettre aux habitants et aux usagers de mieux comprendre le projet et d'exprimer leurs avis et interrogations de manière plus précise et en plus petit comité, deux permanences tenues par des techniciens du Département de l'Isère et de SNCF Réseau ont été organisées dans les communes concernées :

- le mercredi 7 novembre en mairie de Frogès de 17h à 19h ;
- le mercredi 20 novembre en mairie de Villard-Bonnot de 17h à 19h.

Une trentaine de personnes se sont rendues à ces permanences.

# SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES EXPRESSIONS DU PUBLIC

## a) Chiffres clés de la participation

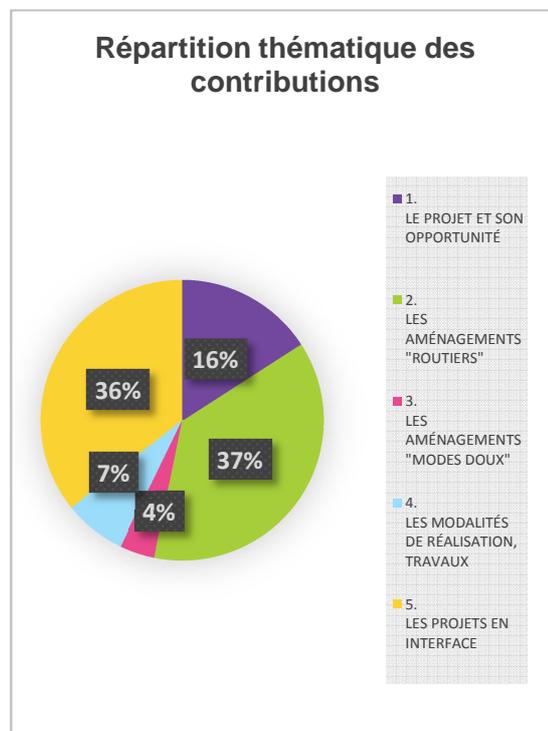
Au total, **près de 180 personnes ont pris part à la concertation** entre le 4 et le 29 novembre 2019 : environ 150 participants lors de la réunion publique à Brignoud, ainsi qu'une trentaine aux deux permanences. Tous modes de participation confondus (deux registres papiers, un formulaire de contribution en ligne, des questions/remarques lors de la réunion publique), le dispositif a permis de recueillir **73 contributions**.

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Proportion de la contribution totale
Questions posées en réunion publique	33	45,2 %
Formulaire de contribution en ligne	31	42,5 %
Registres papier en mairie	9	12,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>100 %</b>

## b) Chiffres clés des thèmes d'expression

Le tableau ci-dessous recense le nombre de fois où chacun des thèmes du projet a été abordé dans les contributions (en moyenne, une contribution fait référence à 1,7 thèmes).

Thème	Nombre de fois où le thème a été abordé	Pourcentage de contributions abordant le thème
<u>Thème 1</u> : le projet et son opportunité	20	15,9 %
<u>Thème 2</u> : le contournement routier et l'ouvrage de franchissement supérieur des voies ferrées	47	37,3 %
<u>Thème 3</u> : les cheminements piétons et cycles vers le futur passage souterrain en gare	5	4,0 %
<u>Thème 4</u> : impacts du projet	9	7,1 %
<u>Thème 5</u> : les projets en interface	45	35,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>100 %</b>



Il convient de préciser que 5 des 73 contributions (soit 7 % d'entre elles) évoquent au moins un thème n'entrant pas dans le champ de la concertation.

# ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

## a) Thème 1 : l'opportunité du projet

*Nombre de contributions abordant le thème : 20*

### Synthèse des contributions

#### Sous-thème 1 : la sécurité et la fluidité du trafic

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 13*

Plusieurs participants partagent le diagnostic relatif aux problématiques de sécurité et de fluidité aux abords du passage à niveau. Ils identifient le passage à niveau comme un facteur de congestion routière rendant difficile la cohabitation de l'ensemble des modes de transport. Ils évoquent notamment les conséquences sur la circulation, engendrées par les remontées de file de part et d'autre du passage à niveau. Les effets de cette congestion sur le rond-point de Brignoud, le franchissement de l'Isère et la sortie de l'A41 sont identifiés comme particulièrement dangereux. Pour appuyer son propos sur la dangerosité des passages à niveau, un participant fait écho à la collision mortelle entre une voiture et un train le 7 novembre 2019 dans le département voisin de l'Ain.

Enfin, des riverains habitant au nord de l'avenue Robert Huant considèrent de manière positive le report de trafic sur le futur contournement routier, et envisagent une amélioration de leur cadre de vie.

#### Sous-thème 2 : le calendrier et le coût du projet

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 7*

Le calendrier du projet fait l'objet de deux types d'observations. Pour certains participants, l'organisation de la concertation représente une nouvelle étape importante allant vers la concrétisation du projet. En revanche, d'autres considèrent l'horizon 2024 comme trop éloigné au vu des problématiques actuellement rencontrées par les usagers.

Aucune contribution n'évoque le coût prévisionnel du projet.

### Les orientations des maîtres d'ouvrage

#### Sur le sous-thème 1 : la sécurité et la fluidité du trafic

Le Département de l'Isère et SNCF Réseau considèrent que les contributions du public confortent le diagnostic établi. L'ensemble des problématiques évoquées par les usagers et habitants (intersection dangereuse, remontée de file, proximité avec la gare, etc.) confirme la nécessité de poursuivre le projet.

#### Sur le sous-thème 2 : le calendrier et le coût du projet

Compte tenu de la nature des travaux, ceux-ci s'étaleront sur environ 18 mois. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à optimiser le calendrier du projet, en poursuivant leur travail partenarial déjà engagé.

## **b) Thème 2 : le contournement routier et l'ouvrage de franchissement supérieur des voies ferrées**

*Nombre de contributions abordant le thème : 47*

### **Synthèse des contributions**

#### **Sous-thème 1 : le contournement et son tracé**

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 12*

Globalement, les participants approuvent l'emplacement choisi pour la réalisation du nouveau pont-route, celui-ci permettant le contournement de la poche urbaine de l'avenue Robert Huant par l'ouest. Un participant s'interroge cependant sur la possibilité de réaliser un tunnel en lieu et place du passage à niveau pour éviter la création d'un pont et du contournement routier.

Plusieurs sujets sont évoqués de façon individuelle. Un participant souhaite connaître les caractéristiques du revêtement proposé, qui devra permettre le passage de l'ensemble des véhicules (camions, cycles, voitures, etc.). Un participant se demande s'il est possible de dédier une voie aux transports en commun sur la nouvelle portion de route créée.

Enfin, un participant craint que cette voie nouvelle incite les usagers à circuler plus vite qu'actuellement entre le rond-point de Brignoud et le centre-ville.

#### **Sous-thème 2 : les raccordements du futur contournement au réseau viaire existant**

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 20*

Plusieurs participants, en particulier des riverains, se questionnent sur l'insertion des véhicules au niveau du nouveau carrefour en « T ». Ils souhaitent savoir comment seront organisées les priorités entre les véhicules.

Certains privilégient la réalisation d'un carrefour giratoire plutôt qu'un carrefour en « T ». Différents arguments sont avancés dans les contributions ; d'après eux un carrefour giratoire permettrait :

- de garantir une plus grande sécurité, notamment pour les usagers allant en direction de la gare ;
- de faciliter l'insertion des flux de véhicules venant du contournement, et éviter toute remontée de file due à l'installation d'un feu tricolore ;
- de réduire plus fortement la vitesse des automobilistes venant du contournement ;
- d'améliorer la giration des véhicules longs notamment bus et poids-lourds.

Un participant considère l'aménagement de l'intersection entre les rues des Castors – Blanc-Bruno – Granet à Villard-Bonnot comme un exemple positif à suivre pour l'aménagement du carrefour en « T ».

La reprise du giratoire existant côté Isère est évoquée dans une moindre mesure. L'opportunité d'une reprise du giratoire plutôt que la création d'un deuxième rond-point est interrogée à quelques reprises.

#### **Sous-thème 3 : la place des cycles sur le nouvel aménagement routier**

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 15*

De nombreux participants souhaitent que les circulations cyclistes soient séparées au maximum de celles des voitures sur les nouveaux aménagements. Pour cela, plusieurs participants demandent à ce que soient créées des voies réservées aux cycles. Cette demande porte principalement sur la portion

de voie qui sera nouvellement créée, mais aussi, dans une certaine mesure, sur les raccordements avec les autres voies alentours. Selon eux, ces aménagements garantiraient une sécurité renforcée pour les cyclistes qui utilisent déjà cet axe et inciterait de nouveaux usagers à l'utiliser. Quelques participants s'interrogent également sur la place accordée aux cycles au sein du nouveau giratoire en particulier car celui-ci donne directement accès aux digues de l'Isère.

Plusieurs participants attirent l'attention des maîtres d'ouvrage sur la nécessité de définir les aménagements pour les cycles en fonction des continuités cyclables existantes et futures. Certains évoquent leur souhait que le projet s'articule avec d'éventuels prolongements des aménagements cyclables le long de l'avenue Robert Huant mais aussi dans le cadre d'une liaison inter-rive.

## Les orientations des maîtres d'ouvrage

### Sur le sous-thème 1 : le contournement et son tracé

Au regard de l'ensemble des contraintes techniques, le Département de l'Isère a privilégié la réalisation d'un pont-route. Lors des études préliminaires, l'option consistant à créer un franchissement routier sous la voie ferrée a été écartée compte tenu de la complexité de réaliser un tel ouvrage souterrain sous une infrastructure ferroviaire et à proximité immédiate d'habitations.

Concernant l'aménagement lui-même :

- La structure de chaussée et son revêtement seront dimensionnés selon des hypothèses de trafic de poids-lourds pour une durée de service d'au moins 20 ans sans nécessiter de grands travaux d'entretiens.
- L'intégration d'une voie dédiée aux transports en commun sur le contournement routier n'a pas fait l'objet d'une demande de l'autorité organisatrice des transports. Par ailleurs, son utilité n'est pas avérée compte tenu du faible linéaire de voie nouvelle créé (600 mètres) et du fait que le secteur aménagé n'est pas celui où les saturations sont les plus importantes. Le gain sur la vitesse commerciale des transports en commun resterait limité.
- Incitation à la prise de vitesse du nouvel aménagement : dans le cadre de la poursuite des études, une attention particulière sera portée sur une conception d'aménagement contribuant à la modération des vitesses des véhicules motorisés sur l'avenue Robert Huant et facilitant la sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes sur cet axe.

### Sur le sous-thème 2 : les raccordements du futur contournement au réseau viaire existant

Concernant l'aménagement d'un carrefour en « T », le Département rappelle que plusieurs éléments de diagnostic l'ont conduit à proposer cette solution : le faible espace disponible (habitations en bord de route côté sud, et le site RETIA côté nord), des trafics moins importants qu'en sortie du franchissement de l'Isère et un carrefour devant garantir de bonnes conditions d'accès aux riverains. C'est pourquoi, le Département de l'Isère privilégie à ce stade la réalisation d'un carrefour en T à l'intersection entre l'avenue Robert Huant et la nouvelle voie. Dans ce cadre, plusieurs options seront étudiées : soit une voie cède le passage à l'autre, soit le carrefour est régulé par des feux de circulation. Parallèlement, le Département étudiera et analysera en partenariat avec la commune de Villard-Bonnot les différentes alternatives à un carrefour en T, à l'intersection voie nouvelle/avenue Robert Huant, en intégrant les modes actifs.

Concernant la reprise du giratoire de Brignoud, cet aménagement a été privilégié à la création d'un second giratoire qui ne permettait pas d'obtenir des conditions d'écoulement du trafic satisfaisantes compte tenu de leur trop grande proximité.

### **Sur le sous-thème 3 : la place des cycles sur le nouvel aménagement routier**

Le Département rappelle qu'au stade de la concertation, la répartition de voirie envisagée entre les automobiles et les cycles sur la nouvelle route est un schéma de principe. Le Département de l'Isère a souhaité proposer des bandes cyclables d'1,5 mètres de largeur de part et d'autre de la chaussée réalisées sous la forme d'accotements revêtus. Lors des phases ultérieures du projet, le Département étudiera les modalités de séparation physique entre les cycles et les véhicules motorisés sur la voie nouvelle. Par ailleurs, il sera également étudié l'articulation des continuités cycles avec le réseau d'itinéraires cyclables situé de part et d'autre de la voie nouvelle en partenariat avec les communes et les porteurs de projets en interface.

## c) Thème 3 : les cheminements piétons et cycles vers le futur passage souterrain en gare

*Nombre de contributions abordant le thème : 5*

### Synthèse des contributions

#### Sous-thème 1 : le passage souterrain

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 2*

Tant d'un point de vue technique que de la sécurité et du confort des usagers (entretien, fréquentation), deux participants s'interrogent sur les raisons ayant conduit à privilégier un souterrain plutôt qu'un franchissement supérieur des voies pour les modes doux.

#### Sous-thème 2 : les cheminements modes doux

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 3*

Deux participants, dont une association de cyclistes, demandent pourquoi le quai central n'est pas accessible via des rampes similaires à celles prévues de part et d'autre des voies. En effet, ils considèrent que les rampes sont accessibles à tous et opérationnelles à tout moment contrairement aux ascenseurs qui peuvent être en panne ou en maintenance. L'un des deux participants ayant fait une contribution en ce sens souhaite que l'escalier soit au minimum équipé d'une goulotte permettant un accès facilité des cycles.

Un participant s'inquiète de la cohabitation des cycles et des piétons sur les cheminements modes doux communs aux deux typologies d'usagers. Il craint que la présence de vélos nuise à la sécurité des piétons.

### Les orientations des maîtres d'ouvrage

#### Sur le sous-thème 1 : le passage souterrain

SNCF Réseau précise qu'un passage souterrain offre de meilleures conditions d'accès pour les modes doux. En effet, les rampes d'accès peuvent se situer au niveau du sol et descendre à faible pente vers le souterrain, situé à 5 mètres sous les voies, alors qu'un franchissement supérieur nécessite de réaliser des pentes d'accès très longues et encombrantes pour monter à une hauteur de 7 mètres au-dessus des voies. Par ailleurs, le passage souterrain, correspond mieux aux contraintes topographiques et paysagères du site.

L'approfondissement des études permettra enfin de définir les conditions de sécurisation de ce franchissement (éclairage, ouvertures...).

#### Sur le sous-thème 2 : les cheminements modes doux

En lien avec les associations représentant les personnes à mobilité réduite, SNCF Réseau partage l'intérêt des créer des rampes d'accès en lieu et place des ascenseurs. C'est pourquoi le projet privilégie ces aménagements de part et d'autre du passage souterrain.

Cependant, la création d'une rampe sur le quai central pour accéder au passage souterrain ne peut être envisagée que de deux manières :

- Soit en créant un quai central très large permettant la circulation des usagers en toute sécurité de part et d'autre de la rampe réalisée au milieu du quai.

- Soit en décalant le quai central vers le sud et en le reliant à son extrémité nord par une rampe, au passage souterrain.

La première option n'a pas été retenue car l'espace entre les deux voies n'est pas suffisant pour permettre de créer un quai central très large. Cette option nécessiterait de déplacer les voies et donc d'acquérir du foncier supplémentaire (impact potentiel sur les habitations implantées en bordure des voies, en particulier le lotissement des Monarey).

Quant à la deuxième option, elle nécessiterait notamment de décaler le futur quai central plus au sud, allongeant ainsi significativement les déplacements des usagers.

SNCF Réseau étudiera la proposition de réaliser des goulottes dans les volées d'escalier pour faciliter l'accès des cycles.

## d) Thème 4 : les impacts du projet

*Nombre de contributions abordant le thème : 10*

### Synthèse des contributions

#### Sous-thème 1 : les effets environnementaux

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 5*

Le ruisseau du Laval est le point le plus abordé parmi les sujets environnementaux, notamment au regard des inondations passées mais aussi de la prise en considération de la faune en cours de recolonisation des berges (loutre, castor). À ce sujet, plusieurs participants souhaitent connaître plus précisément les caractéristiques et tracés du contournement et du giratoire de Brignoud. Un participant s'interroge également sur les éventuelles mesures prévues à destination de la faune présente autour du ruisseau du Laval.

Un participant mentionne un dépôt de produits chimiques situé à proximité du futur contournement et souhaite savoir comment il sera pris en compte par le Département.

#### Sous-thème 2 : les effets socio-économiques

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 4*

Un résident du lotissement les Monarey, situé sur l'avenue Robert Huant, s'interroge concernant la mise en œuvre de compensations liées à l'augmentation du trafic ferroviaire et donc du nombre d'usagers fréquentant les futurs aménagements modes doux côté Chartreuse. Il demande que des aménagements visant à réduire le vis-à-vis ou l'impact acoustique soient mis en place à destination des propriétés voisines.

Un participant s'interroge sur les éventuelles nuisances sonores que pourrait entraîner l'élévation d'une nouvelle route.

Un participant s'interroge quant à lui sur les effets économiques pour les commerces à proximité de la zone contournée. Il se demande si des compensations sont prévues à destination des commerces impactés. Un autre participant, ayant une activité à proximité, laisse ses coordonnées en vue de la phase chantier.

### Les orientations des maîtres d'ouvrage

#### Sur le sous-thème 1 : les effets environnementaux

Le Département de l'Isère et SNCF Réseau placent la limitation des effets sur l'environnement au cœur des priorités du projet. Pour cela, des études environnementales seront prochainement conduites pour identifier les impacts potentiels et proposer des mesures adaptées à mettre en œuvre pour les éviter, les réduire ou, à défaut, les compenser. Par ailleurs, les études hydrauliques sur le ruisseau du Laval, menée conjointement avec les collectivités locales, permettront d'évaluer les impacts éventuels du projet en cas d'inondations, et de proposer le cas échéant des mesures destinées à ne pas aggraver la situation en cas de crue, voire de l'améliorer.

Le Département de l'Isère a identifié un ancien stock de chaux à proximité du contournement routier. Une analyse fine des produits qui ont pu être stockés à cet endroit sera réalisée afin de déterminer les modalités de prise en compte dans la poursuite du projet.

## **Sur le sous-thème 2 : les effets socio-économiques**

Concernant les cheminements modes doux côté Chartreuse (à proximité du lotissement les Monarey), SNCF Réseau indique que les rampes d'accès au souterrain ainsi que les cheminements modes doux seront réalisés en lieu et place des actuels accès aux quais en direction de Chambéry. Ainsi ces aménagements seront situés en parallèle du chemin d'accès au lotissement les Monarey, et ne viendront en aucun cas le remplacer. Par ailleurs, des aménagements paysagers seront étudiés pour séparer les deux cheminements. Enfin, le passage souterrain viendra se substituer à la passerelle provisoire, supprimant par conséquent le vis-à-vis avec les propriétés voisines.

Par ailleurs, à titre d'information, l'enquête publique de 2009, portant spécifiquement sur la création du terminus de Brignoud a permis de valider les aménagements acoustiques (protection de façades) prévus dans le projet.

Le Département de l'Isère précise qu'une route située en hauteur ne génère pas davantage de bruit, voire en génère moins, qu'une route au niveau du sol. Dans le cadre des études d'impact, une étude acoustique sera conduite pour évaluer le niveau de bruit ambiant avant et après réalisation du projet. En cas de dépassement des seuils règlementaires, cette étude précisera les protections acoustiques à mettre en place pour réduire le niveau de bruit généré par le trafic automobile.

Concernant les commerçants potentiellement impactés, il existe une procédure permettant d'indemniser un commerçant qui connaîtrait une perte de chiffre d'affaires suite à la réalisation d'un projet. Cette dernière pourra être mise en place le cas échéant.

## e) Thème 5 : les projets en interface

Le Département de l'Isère et SNCF Réseau, partenaires du projet, rappellent que la présente concertation porte uniquement sur les aménagements routiers et modes doux liés à la suppression du passage à niveau. Toutefois, plus de la moitié des contributions recueillies ont porté sur au moins un thème relevant de projets en interface.

*Nombre de contributions abordant le thème : 45*

### Synthèse des contributions

#### Sous-thème 1 : le projet de terminus ferroviaire

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 5*

Le projet de terminus ferroviaire est perçu comme une opportunité pour le territoire car il permettra d'augmenter la fréquence des trains depuis et vers la gare de Brignoud. En revanche, plusieurs participants s'interrogent sur la répercussion de l'augmentation du nombre d'usagers en gare et donc sur les voies d'accès à la gare et aux quais.

#### Sous-thème 2 : le projet de Tangentielle Nord

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 5*

Au sujet du projet de la Tangentielle Nord, plusieurs participants s'interrogent sur la temporalité de réalisation du projet et son articulation avec l'actuel projet routier. Un participant se demande si la Tangentielle ne pourrait pas se substituer au contournement routier proposé. Ces contributions évoquent de façon plus générale les conditions de circulation sur le périmètre de projet élargi (de l'A41 à la RD523).

#### Sous-thème 3 : les liaisons inter-rives (voitures et cycles)

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 24*

Les liaisons inter-rives sont évoquées à plusieurs reprises car elles constituent un axe jugé particulièrement embouteillé et accidentogène pour l'ensemble des usagers. Les participants ayant évoqué ce sujet souhaitent donc que les aménagements cyclables réalisés dans le cadre du projet puissent être prolongés de part et d'autre sur l'axe Crolles <> Brignoud pour faciliter la traversée de l'Isère par les cyclistes.

#### Sous-thème 4 : le pôle d'échanges multimodal et le stationnement en gare

*Nombre de contributions abordant le sous-thème : 11*

Plusieurs participants évoquent le projet de pôle d'échanges multimodal et le stationnement en gare. En effet, le devenir du parking situé derrière le restaurant Station House interroge un certain nombre d'entre eux, tout comme la réalisation éventuelle d'un parking supplémentaire côté Chartreuse. Certains participants se demandent si des voies dédiées aux bus pourraient être mises en place aux alentours de la gare, sur les voiries existantes et à venir. Les caractéristiques des futurs accès à la gare pour les bus ainsi que le positionnement des arrêts de bus interrogent également certains participants.

### Les orientations des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage rappellent que l'un des principaux enjeux du projet soumis à la concertation est d'assurer sa compatibilité avec les autres projets situés à proximité. Dès la phase de conception, le Département de l'Isère et SNCF Réseau ont donc pris en considération les différents aménagements confirmés (le terminus ferroviaire de Brignoud dont la mise en service est prévue à l'horizon 2024-2025, la création d'une centrale solaire rendue possible par la dépollution du site industriel RETIA) ou en phase d'études préalables (la création d'une voie nouvelle au nord en direction de Frogès, la véloroute V63, le pôle d'échanges multimodal, la liaison cycles entre Frogès et la gare de Brignoud, l'amélioration des liaisons inter-rives).

Au regard des contributions partagées en concertation, les maîtres d'ouvrage entendent poursuivre le dialogue avec les différents porteurs de ces projets pour les articuler au mieux avec les aménagements liés à la suppression du passage à niveau.

## **f) Les thématiques abordées n'entrant pas dans le champ de la concertation**

Au total, cinq contributions n'entrent pas dans le champ de la concertation organisée par les maîtres d'ouvrages. Ces contributions sont toutefois synthétisées ci-dessous.

*Nombre de contributions abordant le thème : 5*

Quatre participants évoquent plusieurs services en gare de Brignoud : aménagement d'abris sur les quais, ajouts de guichets en gare et devenir du bâtiment de gare, aujourd'hui fermé.

Un autre participant, ayant une activité à proximité, laisse ses coordonnées en vue de la phase chantier.

### **Les orientations des maîtres d'ouvrage**

Les contributions portant sur les services en gare ont été transmises aux services compétents de SNCF Voyageurs SA.

# CONCLUSION

La concertation a permis :

- au public, de connaître, comprendre et s'exprimer sur les propositions d'aménagements liés à la suppression du passage à niveau de Brignoud ;
- aux maîtres d'ouvrage, le Département de l'Isère et SNCF Réseau, d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des participants, habitants des communes concernées pour la plupart et/ou usagers du passage à niveau.

Le Département de l'Isère et SNCF Réseau se félicitent de la participation importante avec près de 180 participants aux rencontres et plus de 70 contributions recueillies. À ce titre, le dispositif d'information et de concertation a été bien accueilli par les participants.

Un grand nombre de contributions conforte le diagnostic et les ambitions des maîtres d'ouvrage, et confirme l'intérêt et l'opportunité du projet. Le besoin fort de sécurisation et de fluidification des trafics fait donc consensus.

La majorité des observations relatives au projet concernent les raccordements du contournement avec le réseau existant, la place accordée aux cycles sur la nouvelle voie créée ainsi que la prise en compte des continuités de circulation pour les véhicules motorisés et les cycles de part et d'autre de l'aménagement. Par ailleurs, les principales préoccupations exprimées sur des questions environnementales sont liées au ruisseau du Laval, ainsi que les effets socio-économiques sur les habitations et activités situés en proximité directe avec les aménagements.

Confortés par les enseignements de la concertation, le Département de l'Isère et SNCF Réseau conduiront les études ultérieures de manière à préciser les aménagements proposés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annoncée, et en tenant compte des besoins exprimés lors de la concertation.

Les maîtres d'ouvrage souhaitent également poursuivre le dialogue entamé avec les acteurs du territoire, notamment pour articuler au mieux ce projet avec ceux en cours ou à l'étude sur le territoire.

Ce bilan sera rendu public, transmis aux communes concernées et mis à disposition en libre accès sur le site du Département ([www.isere.fr](http://www.isere.fr)).

# ANNEXES

## a) Délibération de la Commission permanente



### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juillet 2019  
DOSSIER N° 2019 CP07 C 09 44

**Objet :** Modalités de la concertation publique - RD 10 - Suppression du passage à niveau n°27 (PN27) de Brignoud et rétablissement de ses fonctions actuelles

**Politique :** Routes

**Programme :** Renforcement et extension du réseau routier  
Opération : Modernisation du réseau routier

**Service instructeur : DM/SESI**

**Sans incidence financière**

Répartition de subvention

Imputations	.....	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....	.....

Programmation de travaux

Imputations	.....	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....	.....

Conventions, contrats, marchés

Imputations	.....	.....	.....	.....
-------------	-------	-------	-------	-------

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2019  
**DOSSIER N° 2019 CP07 C 09 44**

Numéro provisoire : 516 - Code matière : 8.3

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Délibération de référence pour les délégations : Délibération n° 2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Acte réglementaire ou à publier : Non

Dépôt en Préfecture le : 22-07-2019

Exécutoire le : 22-07-2019

Publication le :

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

**La commission permanente,**

**Vu le rapport du Président N°2019 CP07 C 09 44,**

**Vu l'avis de la Commission des déplacements, des routes, de l'habitat, de l'environnement, de l'équipement des territoires, du numérique,**

### DECIDE

- d'approuver les modalités de concertation suivantes, au titre de l'article L. 103.2 du Code de l'urbanisme pour le projet de suppression du RN 27 de Brignoud (RD10) :

- la concertation se déroulera du 4 au 29 novembre 2019 sur les communes de Froges et Villard-Bonnot ;
- elle comportera :
  - la mise à disposition du public d'un dossier de concertation présentant le projet d'aménagement dans chacune des mairies ainsi qu'au format numérique ;
  - une information sur le projet dans les journaux locaux et sur les sites internet SNCF Réseau et du Département de l'Isère ;
  - la mise à disposition, d'une adresse mél dédiée, et d'un registre dans chacune des communes, permettant de recueillir les observations du public ;
  - une réunion publique ;
  - une permanence par les techniciens en charge du projet dans chacune des communes traversées, pour permettre aux habitants et aux associations qui le souhaitent, de compléter leur information ainsi que d'exposer leurs avis ou observations sur le projet.

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et ses conclusions seront soumises à la commission permanente du Département.

- d'autoriser le Président à lancer la concertation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Pierre Barbier

PLUS D'INFORMATION SUR LE PROJET  
ET LA CONCERTATION  
[www.isere.fr/les-projets/passage-niveau-brignoud](http://www.isere.fr/les-projets/passage-niveau-brignoud)

